

**RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT**

Chers citoyens et chères citoyennes,

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* et l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, j'ai l'honneur de vous présenter un exposé général de la situation financière de la Ville de L'Île-Perrot. En premier lieu, je vous informerai des résultats financiers pour l'exercice 2009, du dernier rapport du vérificateur et du dernier programme triennal d'immobilisations. Suivront les indications préliminaires des états financiers au 31 décembre 2010. Je vous donnerai également les orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations. Enfin et conformément à la loi, je vous soumettrai la liste des contrats de plus de 25 000\$ octroyés depuis mon dernier exposé, ainsi que la rémunération accordée aux élus.

DERNIERS ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

Les états financiers pour l'administration municipale démontraient un surplus de l'exercice à des fins fiscales de 573 207 \$. Au 31 décembre 2009, les revenus de fonctionnement totalisaient 13 987 791 \$ et les dépenses et affectations se chiffraient à 13 414 584 \$. Au 31 décembre 2009, le surplus accumulé était de 638 649 \$ et le capital non engagé du fonds de roulement était de 83 283 \$. Le solde disponible de la réserve financière pour les services de l'eau et de la voirie est de 259 961 \$.

Au cours de l'année 2009, la Ville a réalisé pour 10 225 040 \$ de dépenses en immobilisations. Une dette 7 103 331 \$ a été contractée pour payer une partie de ces dépenses. Les autres dépenses en immobilisations ont été payées à même le surplus, le fonds de roulement, le fonds des parcs, le budget ou par subvention.

La dette à long terme est passée de 9 626 515 \$ au 31 décembre 2008 à 14 901 936 \$ au 31 décembre 2009. La dette remboursable par l'ensemble de la municipalité s'élève à 12 339 220 \$, soit 83 % du total de la dette.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Le rapport des vérificateurs, Goudreau Poirier inc., mentionne qu'à leur avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Ville de L'Île-Perrot au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de la dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2010-2011-2012

Le dernier programme triennal d'immobilisations pour les années 2010-2011-2012 indiquait des prévisions de 21 624 897 \$ dont 4 495 481 \$ de dépenses en immobilisations pour l'année 2010. Parmi les projets les plus importants réalisés en 2010, nous retrouvons :

- Les travaux d'agrandissement de la réserve d'eau et la mise aux normes de l'usine de traitement d'eau potable;
- La réhabilitation des infrastructures de la 10^e Avenue;
- La construction d'une salle polyvalente adjacente à l'hôtel de ville;

- L'achat et l'installation d'une génératrice pour les bâtiments de l'hôtel de ville et du Service des incendies;
- La mise en place d'une nouvelle conduite d'aqueduc, de canalisations électriques souterraines, de pavage et les travaux d'aménagement de l'allée centrale du parc Michel-Martin;
- L'amélioration du chemin donnant accès à l'Île-Claude;
- L'installation d'une nouvelle enseigne lumineuse et d'un panneau d'affichage numérique devant l'hôtel de ville;
- L'acquisition d'un camion autopompe pour le Service des incendies;
- L'achat de véhicules et d'équipements;
- L'achat d'équipements informatiques et de bureau.

Au cours de l'année 2010, nous avons financé les travaux d'amélioration du chemin de l'Île-Claude et l'achat d'eau à même la réserve pour la construction et la réfection d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées ou de voirie locale pour un montant de 126 173 \$.

LES INDICATIONS PRÉLIMINAIRES DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE EN COURS

En ce qui concerne le budget d'opération 2010 établi à 15 092 118 \$, nous prévoyons terminer l'année sans dépassement de coûts dans la mesure où aucun imprévu majeur ne vienne perturber nos activités d'ici la fin de décembre. Un surplus est anticipé.

ORIENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2011 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2011-2012-2013

C'est avec fierté que le Conseil municipal adoptera au début de l'année 2011 un code d'éthique, ceci afin d'énoncer clairement dans une politique, les valeurs de gestion qui sont au cœur des prises de décisions des élus, des employés cadres et du fonctionnement général de la ville. Cette action placera la ville de l'Île-Perrot à l'avant-garde ou du moins, en avance sur bon nombre d'organisations municipales qui n'ont toujours pas pris position dans ce débat d'actualité. L'objectif poursuivi par le Conseil municipal est de toujours mieux répondre aux besoins des citoyens selon la mission de la ville en se donnant les bons moyens.

L'année 2011 sera aussi assurément un moment pendant lequel des orientations majeures seront prises pour la principale artère commerciale qu'est le Grand-Boulevard et pour le développement urbain et économique de la ville. Le programme particulier d'urbanisme (PPU) qui est actuellement à l'étape de projet servira de guide pour la tenue d'une consultation publique devant se tenir au cours des quatre premiers mois de l'année. Différentes activités donneront lieu à l'établissement d'une stratégie de mise en œuvre par la suite. La revitalisation du Grand-Boulevard est une nécessité qui est devenue une réalité incontournable devant se poursuivre pour plusieurs années encore.

Le Conseil municipal a considéré et tenu compte de la position de certains commerçants suite à la fermeture, par le Ministère des transports du Québec, de l'accès au Grand-Boulevard par l'autoroute du Souvenir en direction ouest pour des raisons évidentes de sécurité. Une priorité sera par conséquent accordée au réaménagement du tronçon du boulevard Perrot contenu entre l'autoroute et le Grand-Boulevard, ceci pour permettre un meilleur accès sur le territoire. Les travaux qui sont à l'étape de planification devraient comprendre l'élargissement de la chaussée, l'ajout d'une troisième voie, le réaménagement des structures électriques aériennes et l'installation de nouveaux feux de circulation davantage fonctionnels pour les automobilistes et plus sécuritaires pour les piétons. Des mesures compensatoires sur le réseau municipal ont été demandées et sont toujours attendues du Gouvernement du Québec pour les

inconvenients qui ont été causés à la population suite aux travaux de reconstruction du pont Galipeault.

Parmi les projets d'importance pour l'année 2011, il ne faut pas oublier de mentionner la réhabilitation du quai municipal de la 34^{ème} Avenue. La réalisation des travaux prévus en 2010 a malheureusement dû être reportée d'un an en raison de la complexité des renforcements structuraux qui se sont avérés nécessaires, ceci suite à la découverte du piètre état des ouvrages cédés à la ville.

En terminant, le 21 décembre prochain à 19h30, nous invitons les citoyens et citoyennes de L'Île-Perrot à l'assemblée spéciale du conseil pour l'adoption du budget 2011.

RÔLE D'ÉVALUATION

La Ville de L'Île-Perrot a déposé le 10 septembre dernier le rôle d'évaluation pour l'année 2011 soit la deuxième année du rôle des exercices 2010, 2011 et 2012. Ce rôle d'évaluation reflète les conditions du marché immobilier en date du 1^{er} juillet 2008.

Catégories	2010	2009 dépôt	Écart
Non résidentiel	101 800 087 \$	95 742 074 \$	6 058 013 \$
Terrains vagues desservis	9 886 600 \$	6 886 800 \$	2 999 800 \$
6 logements et +	35 487 637 \$	35 727 100 \$	(239 463) \$
Résiduelle (résidentiel)	679 763 376 \$	669 532 226 \$	10 231 150 \$
	826 937 700 \$	807 888 200 \$	19 049 500 \$

INDICATEURS DE GESTION

Le conseil municipal a déposé le rapport portant sur les indicateurs de gestion lors de l'assemblée du 9 novembre 2010. Ce document est disponible sur demande au bureau de la greffière de la ville et sur notre site Web (www.ile-perrot.qc.ca).

CONTRATS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, je dépose également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Ville a conclu depuis le dernier rapport du maire sur la situation financière. Cette liste est disponible au bureau de la greffière de la Ville.

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX.

Pour l'année 2010, la rémunération accordée au maire est de 22 968 \$ avec une allocation de dépenses de 11 484 \$. À titre de membre de la M.R.C., je reçois une somme de 205 \$ par séance dont 68 \$ en allocation de dépenses. De plus, je reçois la somme de 76 \$ par séance dont 25 \$ en allocation de dépenses à titre de membre du comité de la sécurité publique de la MRC.

Pour leur part, les conseillers reçoivent une rémunération de 8 456 \$ chacun et une allocation de dépenses de 4 228 \$. De plus, le membre du conseil mandaté à représenter la municipalité au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) reçoit une somme de 75 \$ par séance.

CONCLUSION.

En conclusion, je tiens à souligner que la santé financière de la ville se porte bien grâce à des normes de gestion rigoureuses et à des efforts d'amélioration continue. Nous poursuivons donc pour la prochaine année nos efforts afin d'offrir des services de qualité auxquels la population peut s'attendre de recevoir. Le conseil municipal se joint à moi pour remercier les employés municipaux et les bénévoles pour leur contribution tout au long de l'année.

Le Maire,
Marc Roy.
Ce 9 novembre 2010